



## C'est votre argent!



### Comment recevoir des versements de prestations et de crédits?

Vous pourriez recevoir des versements de prestations et de crédits si vous faites vos impôts chaque année, même si vous n'aviez pas de revenu. Si vous avez un époux ou un conjoint de fait, il doit aussi faire ses impôts chaque année.

L'Agence du revenu du Canada (l'ARC) utilise les renseignements de votre déclaration de revenus et de prestations pour calculer vos versements de prestations et crédits, ainsi que tout versement provincial ou territorial connexe auquel vous pourriez être admissible.

Si vous avez des enfants à votre charge, vous devez demander l'allocation canadienne pour enfants en remplissant le formulaire RC66, Demande de prestations canadiennes pour enfants, ou par l'intermédiaire de Mon dossier.

Vous pourriez demander des prestations et des crédits pour les **10 dernières années** si vous ne les recevez pas, mais que vous y étiez admissible. Vous devrez faire vos impôts pour ces années si vous ne les avez pas déjà faits.

### Prestations et crédits

**Allocation canadienne pour enfants** – Jusqu'à **6 765 \$** par année pour chaque enfant de moins de 6 ans, et jusqu'à **5 708 \$** par année pour chaque enfant âgé de 6 à 17 ans.

**Prestation pour enfants handicapés** – Jusqu'à **2 886 \$** par année si votre enfant âgé de moins de 18 ans est admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

**Crédit pour la TPS/TVH** – Jusqu'à **592 \$** par année, plus **155 \$** par année pour chaque enfant de moins de 19 ans.

**Crédit d'impôt pour personnes handicapées** – Jusqu'à **8 416 \$** en crédit d'impôt non remboursable que vous, ou un membre de votre famille qui vous soutient, pouvez demander dans votre déclaration si vous avez un handicap.

**Allocation canadienne pour les travailleurs** – Jusqu'à **2 335 \$** en crédit d'impôt remboursable que vous pouvez demander dans votre déclaration si vous avez un revenu de travail. Vous pourriez aussi demander de recevoir jusqu'à la moitié du montant de votre crédit en versements anticipés.

Vous pourriez aussi recevoir des versements provinciaux ou territoriaux connexes.

## Faites faire vos impôts gratuitement!

Si vous avez un revenu modeste et une situation fiscale simple, un bénévole pourrait faire vos impôts pour vous à l'un de nos comptoirs d'impôts gratuits. Pour en savoir plus ou pour trouver un comptoir d'impôts allez à [canada.ca/impots-aide](https://canada.ca/impots-aide) ou téléphonez à l'ARC.

## Recevez vos versements plus rapidement!

### Inscrivez-vous au dépôt direct

Le dépôt direct vous permet de recevoir votre remboursement d'impôt et vos versements de prestations directement dans votre compte bancaire. Pour en savoir plus ou pour vous inscrire, allez à [canada.ca/arc-depot-direct](https://canada.ca/arc-depot-direct).

### Mettez vos renseignements personnels à jour

Des changements à vos renseignements personnels, comme votre état civil, le nombre d'enfants à votre charge et votre adresse ont un effet direct sur vos versements de prestations et de crédits. Pour éviter des versements en retard ou inexacts, mettez vos renseignements personnels à jour dans Mon dossier ou appelez l'ARC.

### Inscrivez-vous à Mon dossier

Mon dossier vous permet de gérer rapidement et facilement en ligne vos affaires fiscales et vos prestations de façon rapide et sûre. Vous pouvez faire le suivi de votre remboursement, vérifier les montants et les dates des versements de vos prestations et de vos crédits, et bien plus encore! Pour en savoir plus ou pour vous inscrire, allez à [canada.ca/mon-dossier-arc](https://canada.ca/mon-dossier-arc).

Une fois que vous êtes inscrit à Mon dossier, vous pouvez utiliser les applications Web MonARC et MesPrestations ARC sur votre appareil mobile.

## Pour en savoir plus

### En ligne

Prestations pour enfants et familles  
[canada.ca/prestations-enfants-familles](https://canada.ca/prestations-enfants-familles)

Crédit d'impôt pour personnes handicapées  
[canada.ca/credit-impot-personnes-handicapees](https://canada.ca/credit-impot-personnes-handicapees)

Préparez-vous à faire vos impôts  
[canada.ca/impots-preparez-vous](https://canada.ca/impots-preparez-vous)

Formulaires et publications  
[canada.ca/arc-formulaires](https://canada.ca/arc-formulaires)

### Par téléphone

Questions sur les prestations  
**1-800-387-1194**

Pour toute autre question  
et pour obtenir des formulaires  
**1-800-959-7383**

La Charte des droits du contribuable stipule que tous les Canadiens ont droit à des renseignements complets, exacts, clairs et opportuns qui expliquent les lois et les politiques qui s'appliquent à leur situation unique.

**Ne vous faites pas avoir!** Prenez garde aux stratagèmes de fraude fiscale. Si vous recevez un appel ou un courriel qui semble être une arnaque, c'est probablement le cas! En cas de doute, vérifiez vos renseignements dans Mon dossier ou communiquez avec l'ARC. Pour en savoir plus, allez à [canada.ca/impots-prevention-fraude](https://canada.ca/impots-prevention-fraude).